

# Montalembert Conseils et Formation

L'organisme de formation au service des acteurs du monde économique et de l'emploi

## METTRE EN PLACE LA STRATEGIE QUALITE DE VOTRE ORGANISME DE FORMATION AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

### OBJECTIFS :

- Faire l'audit interne de son organisme de formation
- Mettre en place les actions correctives et adapter son organisation selon le Référentiel National Qualité
- Choisir un certificateur qualité accrédité par le COFRAC
- Préparer son organisme de formation pour l'audit externe d'un certificateur
- Gérer l'audit externe et les éventuelles non conformités

### PUBLIC ET PRE-REQUIS

Salariés, gestionnaires et dirigeants d'organismes de formation

### PLANNING 2020 ET LIEUX DE FORMATION

**Bordeaux** 2 décembre **Dijon** 8 octobre **Lille** 23 Octobre **Lyon** 28 Octobre **Marseille** 27 octobre **Metz** 6 novembre **Paris** : 29 septembre – 29 octobre – 24 novembre – 15 décembre **Nantes** 26 novembre **Orléans** 6 octobre **Rennes** 26 novembre **Rouen** 13 novembre **Toulouse** : 3 Décembre

DUREE ET TARIF : 1 jour (8 heures) : 490€ HT par pers

CONTACT Tel : 03 20 47 46 17 ou [eric.conti@montalembert-conseils-et-formation.fr](mailto:eric.conti@montalembert-conseils-et-formation.fr)

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas (exposés suivis de périodes de questions-réponses) et cas pratiques utilisés durant la formation

### INTERVENANT

Eric Conti, Directeur de Montalembert Conseils et Formation, ancien directeur financier, spécialiste de la Formation Professionnelle

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Sanction de la formation: Attestation de présence et évaluation des acquis

### PROGRAMME :

#### Les textes qualité de la réforme de 2018

- La genèse du Décret Qualité et les intentions du législateur
- Les principes des nouveaux textes
- La différence avec le décret du 30 juin 2015
- Quid du Datadock ?

#### La nouveau référentiel qualité après la réforme

- Les principes fondamentaux à appliquer
- Les 7 critères
- Les indicateurs

#### Faire l'audit interne de son organisme de formation pour le référencement qualité

- Les points à vérifier
- Le niveau d'exigence
- Le cas des « petits » organismes de formation

#### Choisir son certificateur

#### Préparer son organisme de formation pour l'audit externe

- L'analyse des résultats de l'audit interne
- Le plan d'action et le timing avant la journée d'audit externe
- Préparer la journée d'audit externe

#### Assurer avec succès la journée d'audit externe

Préparer les documents et les locaux pour l'audit externe

Accueillir l'auditeur qualité externe

Gérer la journée d'audit externe

#### Gérer les éventuelles non conformités mineures et/ou majeures après l'audit externe

**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION : METTRE EN PLACE LA  
STRATEGIE QUALITE DE VOTRE ORGANISME DE FORMATION AVANT LE  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

L'ENTREPRISE : .....

SIREN : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

NOM DU CONTACT FORMATION :  
.....

TELEPHONE : ..... EMAIL : .....

• **DATE DE LA SESSION CHOISIE :** .....

• **NOM ET COORDONNEES DES PARTICIPANTS INSCRITS A LA SESSION :**

NOM	PRENOM	FONCTION	EMAIL

**CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION**

Toute inscription à la session de formation nécessite l'envoi du bulletin d'inscription à :

[eric.conti@montalembert-conseils-et-formation.fr](mailto:eric.conti@montalembert-conseils-et-formation.fr)

**En signant ce bulletin d'inscription et en paraphant ses 3 pages, je certifie avoir pris connaissance des éléments pratiques en page 1 et des conditions générales de vente en pages 3 et de les accepter expressément.**

**DATE :**

**CACHET DE L'ENTREPRISE**

**SIGNATURE :**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Commande : La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.

2. Règlement de la formation : L'inscription sera définitive à la réception du règlement spécifié dans le bon de commande. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription. En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation. En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.

3. Modalités de règlement : La formation pourra s'effectuer soit par chèque à l'ordre de Montalembert Conseils et Formation, soit par virement sur le compte ci-dessous.

Montalembert Conseils et Formation-IBAN : FR76 1350 7001 8630 9831 1212 988.

**4. Report d'inscription** : Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure avec un préavis de 7 jours.

**5. Annulation d'inscription** : En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence à la formation.